

COMPTÉ-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2021

Etaient présents : MM. ROY Sylvain, VERDET Christophe, LEQUETTE Eric, CHOPIN Daniel, FRESNE Roland, ANSQUIN Daniel, BIALDYGA Christelle, GROSSEMY Marie-Claude, HERFAUT Jean-Louis, LAMBERT Edith, MASTIN Philippe, THOMAS Yves, FOURNIER Ingrid, TROCMÉ Valéry

Etaient absents excusés :

MATHYS Georges, PONTOIS Xavier,

Procurations de vote :

MATHYS Georges à THOMAS Yves

PONTOIS Xavier à ANSQUIN Daniel

Aucun auditeur présent

Secrétaire de séance : CHOPIN Daniel

Auxiliaire secrétaire : TROCMÉ Valéry

Ouverture de la séance à 18h40.

Accueil des conseillers par M le Maire

Adoption du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 24 janvier 2022

Assurances statutaires : avenant.

M le Maire.

Le taux de cotisation de l'assurance statutaire globale concernant les contrats de travail des agents passera de 8.86% à 9.67%.

Cet avenant est adopté à l'unanimité.

CAF: Convention territoriale Global

M le Maire

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche qui vise à :

- définir avec la commune un cadre politique de développement des territoires ;
- renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'une convention, se substituant à terme à tous les contrats enfance-jeunesse (CEJ), entre notamment la Caf et :

- les partenaires locaux (conseil départemental, MSA, CARSAT...) ;
- une commune ou une communauté de communes (l'échelon intercommunal étant privilégié).

Cette convention territoriale globale est adoptée à l'unanimité.

Une réflexion sur la réorganisation du centre aéré en partenariat avec Beaurains est en cours.

Convention Accueil de Loisirs sans hébergement avec les communes, rémunération des animateurs

M le Maire

La commune de Beaurains, suite à notre sollicitation, a bien voulu prendre en charge l'organisation et le fonctionnement des deux derniers centres de Loisirs.

La rémunération des emplois des animateurs sont pris en charge par Mercatel mais ne sont pas équivalents entre Mercatel et Beaurains.

Mr le Maire demande que les rémunérations et coûts passent au même niveau que ceux appliqués par la ville de Beaurains

M. le Maire demande l'autorisation de passer une convention avec Beaurains afin d'organiser le centre aéré pendant les grandes vacances (utilisation de BUS, meilleur service, bâtiment adapté)

Renouvellement des conventions avec les communes de Neuville-Vitasse et Hénin sur Cojeul

Décision du conseil municipal

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le paiement les rémunérations des salariés et coûts liés à cette activité au même niveau que ceux appliqués par la ville de Beaurains. Il autorise le renouvellement de la convention pour les petites vacances et une autre pour les grandes vacances.

FONCTION	DEGRE DE FORMATION	REMUNERATION JOURNALIERE
Directeur	BAFD ou BPJEPS	70,00 €
Directeur	BAFD ou BAFD stagiaire	63,00 €
Adjoint	BAFA plus de 21 ans	59,00 €
Animateur	BAFA	54,00 €
	Stagiaire BAFA	48,00 €
Aide animateur	plus de 18 ans non diplômé	32,00 €
	Sans formation, moins de 18 ans	26,00 €

Une indemnité sera allouée aux animateurs assurant la surveillance de la restauration.

Elle sera de 9,00 €/jour.

Une indemnité sera allouée aux animateurs assurant les services de garderie matin et soir. Elle sera de 13,00 €/jour.

Une indemnité de 11,00 € par baignade surveillée sera allouée à tout titulaire du SB ou équivalent.

Une indemnité camping sera allouée aux animateurs pratiquant cette activité. Elle sera de 16,00 €/nuitée.

Acquisition capteurs CO2 : convention avec la CUA.

M. le Maire

La CUA s'est engagé à acheter un ensemble de capteurs CO2 à installer dans chaque classe.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de ces capteurs

FIPHFP.

M. le Maire

La commune emploie un agent ayant un handicap. Une aide financière est versée à la commune pour son équipement personnel. Cette somme lui sera reversée et demande un relevé de décision.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le reversement de cette aide.

Création d'un poste d'adjoint technique à la cantine

M Christophe Verdet, 1^{er} adjoint

La commune a besoin de créer un emploi de 1h30 à 1h45 sur 140j annuel pour le fonctionnement de notre cantine scolaire.

Cet emploi palliera aux absences.

Décision du conseil municipal

A l'unanimité, le conseil décide de la création d'un poste d'adjoint technique contractuel non titulaire.

A noter que Mme Camus est venue nettoyer les écoles et aider au bon fonctionnement de la cantine lors des dernières absences de nos employés. Merci de la part de la commune et des parents d'élèves.

Aide à l'Ukraine

M le Maire

Propose d'attribuer une aide financière à l'Ukraine de 300€.

A noter qu'une famille de Mercatel accueille une famille Ukrainienne (une maman et ses 2 enfants). L'enfant le plus âgé sera scolarisé à Mercatel, il aura accès à la cantine gratuitement.

Décision du conseil municipal

A l'unanimité, le conseil vote la subvention de 300€ et la gratuité de la cantine.

Tour de garde des élections

M le Maire

Le bureau de vote fermera à 19h00.

Décision du conseil municipal

Un tour de garde est organisé en tenant compte des présences, des électeurs de Mercatel seront sollicités.

Approbation du compte de Gestion et Compte Administratif 2020

M Daniel Chopin, adjoint aux finances

En préambule, M. Chopin rappelle le mode de fonctionnement de la commission des finances et la diffusion complète de toutes les informations à l'ensemble des conseillers.

Les résultats du compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 sont concordants.

Excédent de fonctionnement : 252 542,76€

Déficit d'investissement : -24 582,16€

Après analyse de toutes les dépenses et recettes la commission des finances (voir notice d'information élaborée lors de la réunion de commission qui permet à chaque conseiller de se forger un avis) a décidé de proposer à l'ensemble des membres du conseil municipal d'approuver le CG et CA 2021.

Décision du conseil municipal

Le Compte de Gestion 2021 ainsi que le Compte administratif 2021 ont été approuvés à l'unanimité des votes (Hors vote de Mr le Maire qui est sorti de la salle pendant le débat et ce vote).

Vote des taux d'imposition 2022 de la taxe foncière Bâtie et Non Bâtie.

M Daniel CHOPIN, adjoint aux finances

Après mise à plat des différents avis des membres de la commission des finances (voir notice d'information élaborée lors de la réunion de commission qui permet à chaque conseiller de se forger un avis), la commission a décidé de proposer à l'ensemble des membres du conseil municipal l'augmentation des taux.

Taux TFB : 36.67%

Taux TFNB : 40.12%

Ces taux permettront de bénéficier d'une allocation totale issue de la fiscalité directe de 173 126€

Avis du Conseil Municipal

Avis en accord avec commission des finances et les arguments développés.

Décision du conseil municipal

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'augmenter le taux d'imposition pour 2022.

Présentation et vote du budget primitif 2021

Daniel Chopin, adjoint aux finances

Après validation de la commission des finances : (voir notice d'information élaborée lors de la réunion de commission qui permet à chaque conseiller de se forger un avis et tableaux du BP2022)

- 1) Une subvention aux associations de 2900€ est proposée (400€ pour le club de Javelot, Comité des fêtes, société de chasse, Si Bobine, Club des Aînés, les Anciens Combattants, 100€ au bénéfice de la lutte contre le cancer, 100€ pour AIDHUM62).
- 2) Augmenter la taxe foncière
- 3) Valider les différents projets d'investissement
- 4) Valider les charges et recettes liées au bon fonctionnement de l'école, cantine, centre aéré.

La commission des finances a validé les différentes dépenses et recettes inscrites au budget primitif 2022.

A noter que les dépenses de fonctionnement hors excédent du budget primitif 2022 dépassent de 14 481€ nos possibilités de financement.

La commission des finances propose aux membres du conseil municipal de valider ce budget.

Décision du conseil municipal

Les subventions sont validées à l'unanimité pour toutes les associations.

Le montant global des subventions sera de 2 900€ (répartition consultable en mairie).

Le conseil autorise à l'unanimité le passage de la M14 à la M57 pour 2022.

Vente de bois

Suite à l'abattage des arbres dans le parc communal, il a été décidé de vendre le bois (19 stères) aux habitants de la commune au prix de 50 € le stère.

Accepté à l'unanimité

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023

Monsieur l'adjoint aux finances informe l'assemblée sur les principes budgétaires et comptables de la nomenclature M57 et de son adoption obligatoire au plus tard le 1er janvier 2024.

Monsieur le Maire propose au conseil de l'adopter à compter du 1er janvier 2023.

Accepté à l'unanimité

Travaux

M. le Maire,

Propose une étude concernant la réfection de la salle polyvalente. Coût des travaux, 850 000 € environ avec 60 % de subventions.

Le conseil, à l'unanimité, accepte d'engager une étude.

Question Divers

M. le Maire,

Tous les permis de construire du futur lotissement et maison médical sont déposés.

Quelques adaptations à effectuées pour l'adoption du permis du cabinet médical.

Concernant la MARPA, nous aurons prochainement un retour de la MSA.

M Eric LEQUETTE,

Info sur Merca'Info sue les dépôts sauvages, gazon.

M Roland FRESNE,

Agression entre chiens, le maître n'a pas pu maîtriser son chien en laisse mais non muselé.

Clôture de la séance à 21h38.

Le Maire,
Sylvain ROY

